

# SOS VILLEGAILHENC

page 1

Association Loi 1901 « Ensemble, pour rebâtir Villegailhenc »

## FORMULAIRE DE DON PAR CHÈQUE

( à imprimer et à nous retourner à l'adresse indiquée en bas de page)

**Tout d'abord, merci !** Sachez que votre don sera reversé intégralement et aidera directement la commune de Villegailhenc et ses habitants.

Votre don ouvre **droit à une réduction d'impôts** <sup>(1)</sup> dans le cadre de l'article **200 et 238 du Code Général des Impôts**. Merci de remplir ces informations pour recevoir votre **reçu fiscal**.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Cochez les cases qui correspondent à votre situation.

- Je fais un don au nom d'une organisation ou d'une société  
 Je fais un don en mon nom personnel  
 En cochant cette case, j'accepte que mon nom (ou celui de ma société/organisme) figure dans la liste des donateurs de SOS VILLEGAILHENC.

30 €       50 €       100 €       150 €       200 €

Montant libre \_\_\_\_\_ €

Nom de la banque\* : \_\_\_\_\_

N° de chèque\* : \_\_\_\_\_

### PAR EXEMPLE

Pour un **don de 50 €**,  
avec la déduction fiscale  
de 66%, **votre effort**  
**financier réel est de 17 €.**

**chèque établi à l'ordre du Trésor Public (Villegailhenc)**

Email : \* \_\_\_\_\_

Nom de l'Organisme/Société : \* \_\_\_\_\_

Civilité : \* \_\_\_\_\_

Prénom : \* \_\_\_\_\_

Nom : \* \_\_\_\_\_

Adresse : \* \_\_\_\_\_

CP : \* \_\_\_\_\_

Ville : \* \_\_\_\_\_

**DATE ET LIEU**

\_\_/\_\_/\_\_\_\_

**VOTRE SIGNATURE**



**ADRESSE POUR ENVOYER VOTRE CHÈQUE :**

**SOS VILLEGAILHENC 1 Rue des Effaches 11600 VILLEGAILHENC**

## FORMULAIRE DE DON PAR CHÈQUE

( à imprimer et à nous retourner à l'adresse indiquée en bas de page)

<sup>(1)</sup> Ma déduction fiscale :

Je donne \_\_\_\_\_ € et je souhaite bénéficier d'une déduction fiscale :

- dans le cadre de l'Impôt sur le revenu (a)
- dans le cadre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (b)
- dans le cadre de l'Impôt des sociétés (c)

(a) Vous pouvez déduire 75 % de votre don à hauteur de 1 000 € par an. Au delà, votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal.

(b) Vous pouvez déduire 75% du montant de votre don de votre IFI dans la limite de 50 000 € par an. Vous recevrez un reçu fiscal.

(c) Vous pouvez déduire de l'impôt sur le revenu ou sur les entreprises 60% de votre don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Vous recevrez un reçu fiscal.

### **A noter**

*Votre don est limité à 7 500 € par an et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal.*

*Les reçus fiscaux, totalement anonymes, sont établis une fois par an. Pour cette année, votre reçu vous sera adressé par courrier.*

*Le reçu fiscal est envoyé à l'adresse figurant sur le formulaire de don. Sans formulaire, c'est l'adresse figurant sur le chèque qui est retenue.*

*Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations.*

*Elles sont exclusivement réservées à l'usage de SOS VILLEGAILHENC (Association « Ensemble, pour rebâtir Villegailhenc ») et en retournant ce formulaire. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant.*

*Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse :  
SOS VILLEGAILHENC 1 Rue des Effaches 11600 VILLEGAILHENC*